### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le 21 mai, le conseil municipal de la commune de Toussieux s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Armand Chaumont, Maire, afin de discuter publiquement des questions à l'ordre du jour.

**<u>Présents</u>**: Sylvie FROGER, Gérard POYET, (adjoints), Ingrid BESSON (conseillère déléguée),

Patricia CHAUDIER, Jennifer MARTIN, Cyril TOURNAIRE Xavier BRETIN, Patrice LANSARD,

Stéphane FRANCHEQUIN E MORIN S BOILLOT

Absents excusés : E DUFRESNE - Christian JAMES

Secrétaire de séance : Jennifer MARTIN

Ordre du jour :

Demande à rajouter à l'ordre du jour :

- Délibération autorisant le maire un permis de démolir sur la parcelle A 2007
- Délibération autorisant le maire à déposer une Déclaration de travaux pour la construction d'un mur mitoyen entre les parcelles A 2006 et A 2007
- 1. Approbation du compte rendu du conseil du 30 avril 2024
- 2. Délibération demande de subventions pour la construction d'une cantine
- 3. Délibération portant adhésion à la convention de participation prévoyance souscrite par le CDG01
- 4. Délibération portant adhésion à la convention santé souscrite par le CDG 01
- 5. Retour CCDSV-Syndicats-Commissions.
- 6. Points divers.

# 1-Approbation du compte rendu du conseil du 30 avril 2024

Reporté.

#### 2 Délibération : demande de subventions pour la construction d'une cantine

Informations préalables : présentation de l'APD. Approche économique du projet :

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		100 000 €	10.81%
Emprunts		236 314 €	25.55 %
Sous-total autofinancement		336 314 €	36.36 %
Etat- DETR	Intégré et validé au CRTE de la CCDSV	200 000 €	21.62%
Conseil Régional	Contrat région territoire de la CCDSV	250 000 €	27.02%
Conseil départemental	Investissements structurants	138 761 €	15 %
Sous-total subventions publiques		588 761 €	63.64%
Total H.T (toutes dépenses		925 075 € (***)	100 %
confondues)			

Répartition 925 075 € H.T(***)	Répartition 925 075 € H.T(***)
Travaux	700 000 € HT
MOE + BE	165 075 € HT
Aménagement fixe cuisine (hors mobilier mobile)	60 000 € HT

#### Il est demandé au conseil municipal de se prononcer pour :

- adopter l'opération et les modalités de financement
- approuver le plan de financement prévisionnel
- s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

#### Vote : à l'unanimité des présents et représentés

# 3-Délibération portant adhésion à la convention de participation prévoyance souscrite par le CDG01

Reporté.

#### 4-Délibération portant adhésion à la convention santé souscrite par le CDG 01

Reporté.

#### 5-Délibération autorisant le maire à déposer un permis de démolir sur la parcelle A 2007

De vieux bâtiments sont édifiés sur la parcelle A 2007- Pour aménager cette parcelle il convient de les démolir pour d'une part assurer la sécurité routière à l'intersection de la rue du pisé et du chemin du vignol et d'autre part mettre en valeur notre patrimoine existant.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer :

- pour autoriser le maire ou son représentant à faire démolir les bâtiments existants.
- déposer un permis de démolir qui devra être instruit par le service instructeur ADS
- autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

#### Accord du conseil municipal à l'unanimité

# 6-<u>Délibération autorisant le maire à déposer une Déclaration de travaux pour la construction d'un</u> mur mitoyen entre les parcelles A 2006 et A 2007

Conformément à l'acte notarié validant l'acquisition de la parcelle A 2007 (ex-propriété Combe), il était convenu que la mairie réaliserait à ses frais un mur de clôture mitoyen entre les parcelles A 2006 et A 2007 d'une hauteur de 1.60 tout en respectant les règles du PLU en vigueur.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer :

- pour autoriser le maire ou son représentant à déposer une déclaration de travaux entre d'une part la propriété Combe et d'autre part la propriété collective de la commune-
- la dépense est inscrite au BP 2024

#### Accord du conseil municipal à l'unanimité

## 7 Retour CCDSV-Syndicats-commissions

Néant.

#### 8-Points divers

Retour synthétique de la consultation pour les fermes : 10 entreprises consultées 3 réponses.

<u>Retour SIAH</u>: suite aux différents épisodes pluvieux, le bassin de rétention au-dessus du village était en limite d'écrêtement. La commune a demandé à la CCDSV de prioriser les études et les aménagements de ce bassin. Le niveau de priorité 1 a été acté par la CCDSV.

Prochain CM: mardi 2 juillet

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h59.